Mai 2016

Maîtres d'ouvrage :

haute savoie le Département

ATMB

Partenaires financiers :

Communauté de communes du Genevois – Porte Sud de Genève

Commune de Viry

CREATION D'UN DIFFUSEUR SUR L'A40 ET SES LIAISONS DEPUIS LA RD1206

- Commune de Viry -

DOSSIER DE CONCERTATION

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

SOMMAIRE

- INTRODUCTION 2
- UN PROJET NECESSAIRE 4
- LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX 6
- LE PROJET ENVISAGE : LE DIFFUSEUR 8
- LE PROJET ENVISAGE : LES LIAISONS 13
- LES ECHEANCES ET LE FINANCEMENT 18

INTRODUCTION

OBJET DE LA CONCERTATION

- **projet de création d'un diffuseur sur l'autoroute A40 à Viry et des liaisons de raccordement à la RD1206**, inscrits au projet de l'agglomération franco-valdo-genevoise 2015-2018 et au SCOT de la Communauté de Communes du Genevois.

- concertation organisée par :
  - **le Conseil Départemental de la Haute Savoie**, maître d'ouvrage des liaisons depuis la RD1206,
  - **ATMB**, maître d'ouvrage de l'opération du diffuseur de l'A40,
  - en collaboration avec la Communauté de Communes du Genevois et la commune de Viry.

A40 au droit de la RD118

La concertation publique est régie par les articles L.103-2 et R.103-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

INTRODUCTION

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- présenter **les solutions étudiées pour répondre aux objectifs,**
- assurer **l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers,**
- recueillir **les remarques, observations et propositions, et apporter des réponses,**
- permettre **d'affiner la conception du projet, d'enrichir les résultats des études d'avant-projet et de définir les choix des Maîtres d'Ouvrage pour la suite du projet avant de préparer l'enquête publique.**

MODALITES DE LA CONCERTATION

- **information publique** des riverains et usagers des voiries concernées par le projet pour annoncer les dates et les modalités de la concertation par voie de presse et par affichage à la mairie de Viry,
- mise à disposition d'un **dossier de concertation** en mairie de Viry,
- mise à disposition du **dossier de concertation sur le site internet** du Conseil Départemental : www.hautesavoie.fr rubrique Enquêtes publiques & Appels à projets,
- mise à disposition d'un **registre en mairie** de Viry pour recueillir les remarques du public,
- mise à disposition d'une **boîte aux lettres postale** : Conseil Départemental – Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité – Sous-Direction Ingénierie – 23 rue de la Paix – 74000 ANNECY pour recueillir les observations sous pli fermé,
- mise à disposition d'une **adresse courriel du Conseil Départemental :** scop@hautesavoie.fr,
- tenue d'une **réunion publique** : **mardi 14 juin 2016 à partir de 18h30** en mairie de Viry.

À l'issue de la concertation, les éléments recueillis seront examinés et synthétisés, puis un **bilan** sera établi.

Pour permettre à chacun de prendre connaissance des différents aménagements prévus, la concertation se déroule en mairie de Viry **du lundi 6 juin au vendredi 8 juillet 2016**.

UN PROJET NECESSAIRE

UN POLE STRATEGIQUE EN TERME DE FLUX

A l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la commune de Viry est un pôle secondaire stratégique en terme d'organisation des flux pendulaires en amont de Saint-Julien-en-Genevois et de Soral.

- deux itinéraires parallèles pour se rendre à l'est et en Suisse sur ce secteur :
  - par les RD1206 et RD34 en direction de Saint-Julien-en-Genevois,
  - par la RD118 avec la douane de Soral.

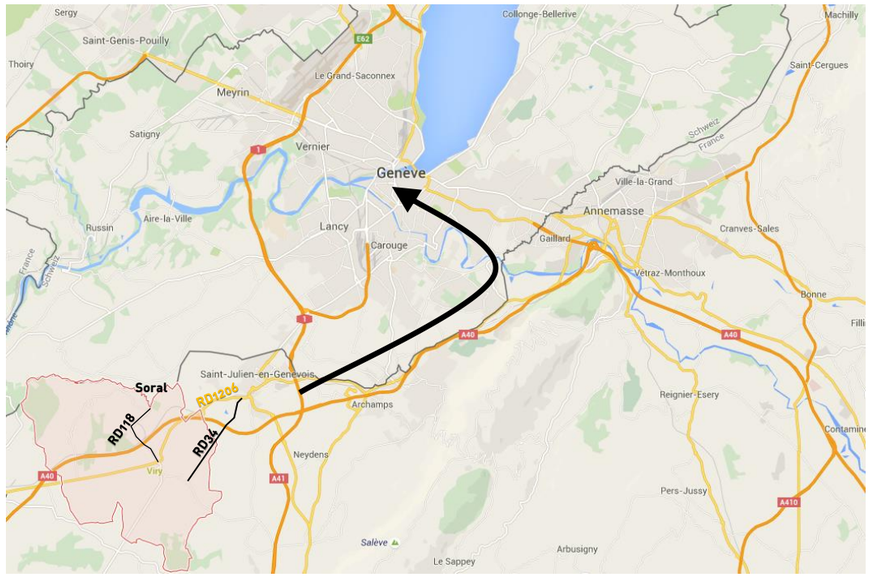

Contexte global

- secteur fortement orienté vers l'est et la Suisse en particulier en terme d'emplois, avec d'importants flux transfrontaliers quotidiens en relation avec le canton de Genève :
  - congestion régulière du trafic aux heures de pointe à l'entrée de Saint-Julien-en-Genevois,
  - augmentation des passages à la douane de Soral.

Contexte Local

- commune de Viry traversée par plusieurs infrastructures routières structurantes : l'A40 et la RD1206 en direction de Saint-Julien-en-Genevois, la RD118 qui relie Viry à Soral en Suisse (douane de Soral) et la RD992 reliant Frangy à Viry,

- présence d'une zone d'activités desservie par la RD118 (au nord) avec un potentiel de développement en zone logistique d'agglomération,

- développement urbain à Viry.

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

UN PROJET NECESSAIRE

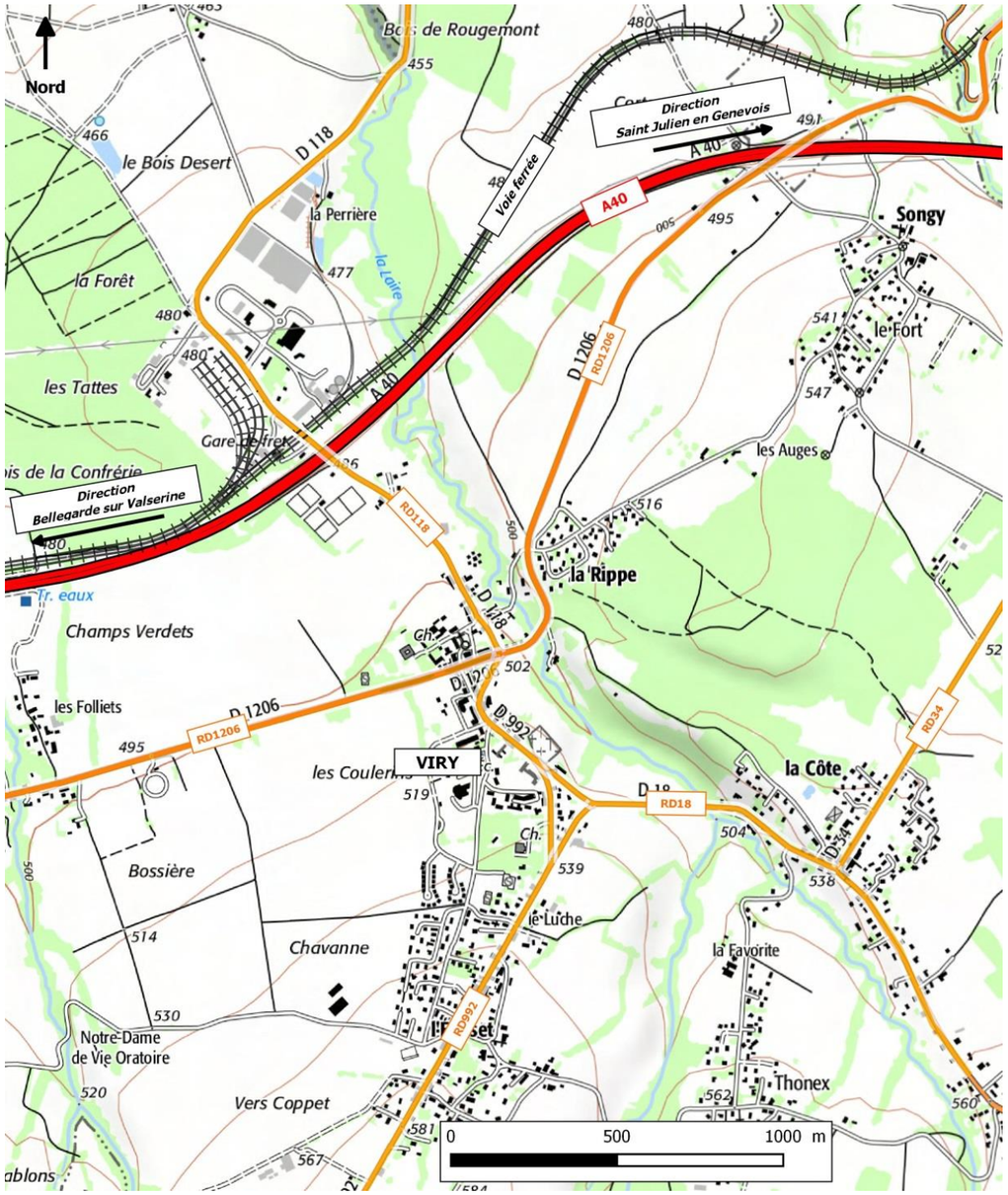

UNE SITUATION NON SATISFAISANTE

En l'absence d'échange avec l'A40, les trafics routiers empruntent en particulier l'axe routier de la RD1206 générant des difficultés :

- **congestion** des flux et remontées de file importantes aux heures de pointe sur les RD992 et RD118 à Viry et à l'entrée ouest de Saint-Julien,
- **nuisances et insécurité**,
- **entrave au développement**.

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

OBJECTIFS

- **renforcer le rôle structurant de l'A40** dans les échanges routiers en y rabattant les axes structurants (RD1206 et RD992),
- **permettre le développement socio-économique** local au niveau de Viry, commune concentrant le potentiel maximum à moyen et long terme,
- **réduire les flux routiers de l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois**.
- **requalifier et sécuriser le centre de Viry.**

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux enjeux sont les suivants :

- la **présence de zones urbaines à proximité** (bourg de Viry, hameaux d'Essertet et de la Rippe),
- la proximité immédiate d'une **zone d'équipement sportif,**
- les **enjeux faunistiques et floristiques**, ainsi que la présence du **projet d'écopont sur A40** (maîtrise d'ouvrage ATMB),
- l'ensemble d'**infrastructures structurantes** : l'autoroute A40, la gare de péage de Viry, la ligne ferroviaire et sa gare, la RD1206 et la RD118,
- l'identification de **boisements et de haies d'intérêts** (dont certains éléments inscrits comme à préserver au PLU),
- la présence des **cours d'eau des Coppets et de la Laire**,
- un **secteur agricole structuré**.

Ainsi, la prise en compte de l'environnement constitue un **élément fort de la conception** du projet.

LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

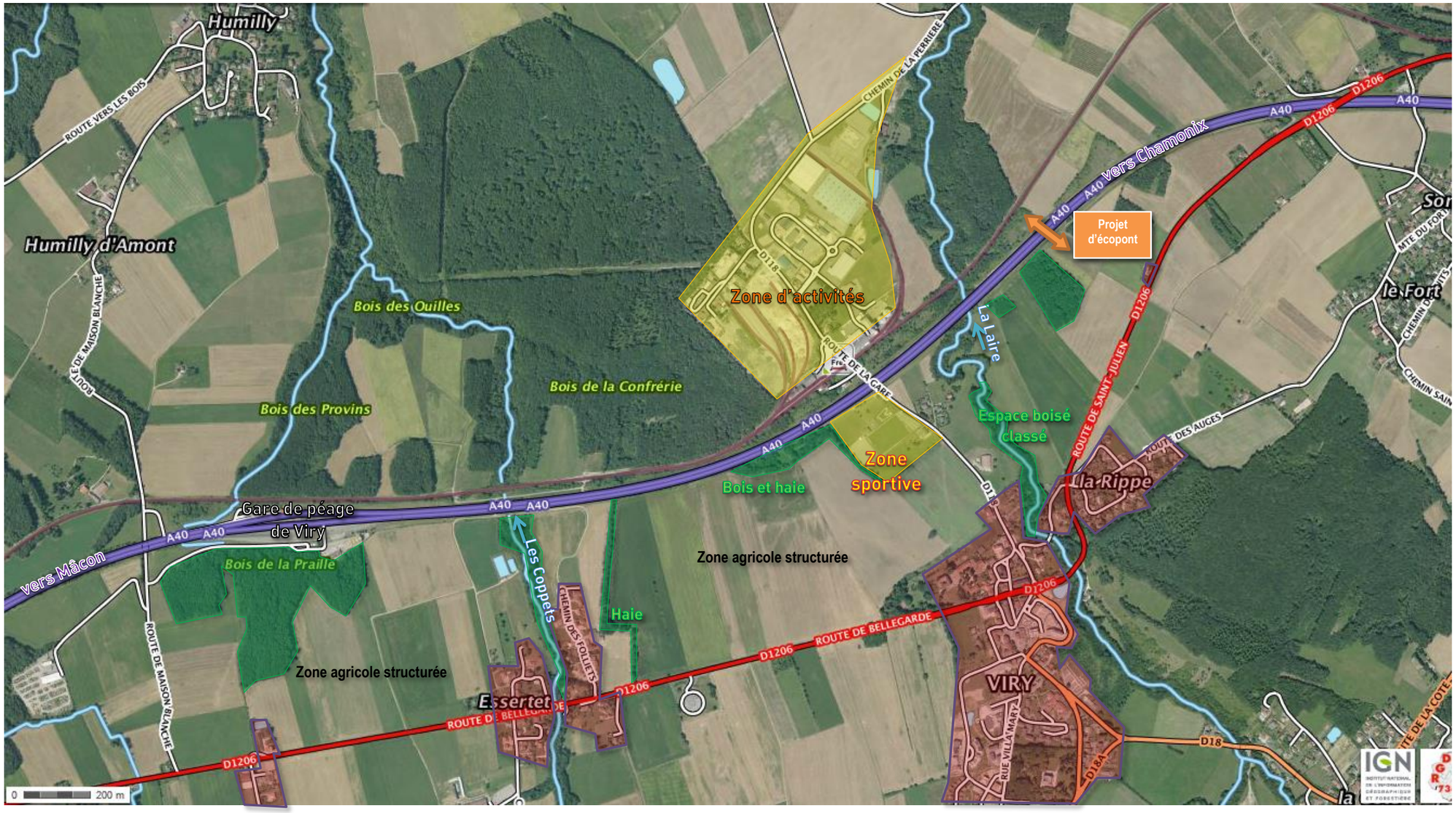

LE PROJET ENVISAGE : LE DIFFUSEUR

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Dès 1988, les souhaits de renforcer la desserte du territoire du Pays de Gex, des zones d'activités de Viry, des liaisons vers la Suisse, ont conduit à la définition de plusieurs sites d'implantation pour un éventuel diffuseur sur l'A40 :

- 1989 : Avis défavorable de la Direction des Routes pour la réalisation d'un diffuseur sur la commune de VALLEIRY,
- 1999 : Recherche de nouveaux sites plus proches de VIRY,
- 2004 à 2012 : Etudes d'opportunité d'un diffuseur à VIRY, démarches administratives auprès de la Direction des Routes pour demander l'autorisation d'un nouveau diffuseur sur l'A40,
- 2012 : Projet inscrit au projet de l'agglomération franco-valdo-genevoise,
- 2012 : l'Etat autorise ATMB à engager les études pour la création d'un diffuseur.

LE PROJET ENVISAGE : LE DIFFUSEUR

CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DU DIFFUSEUR

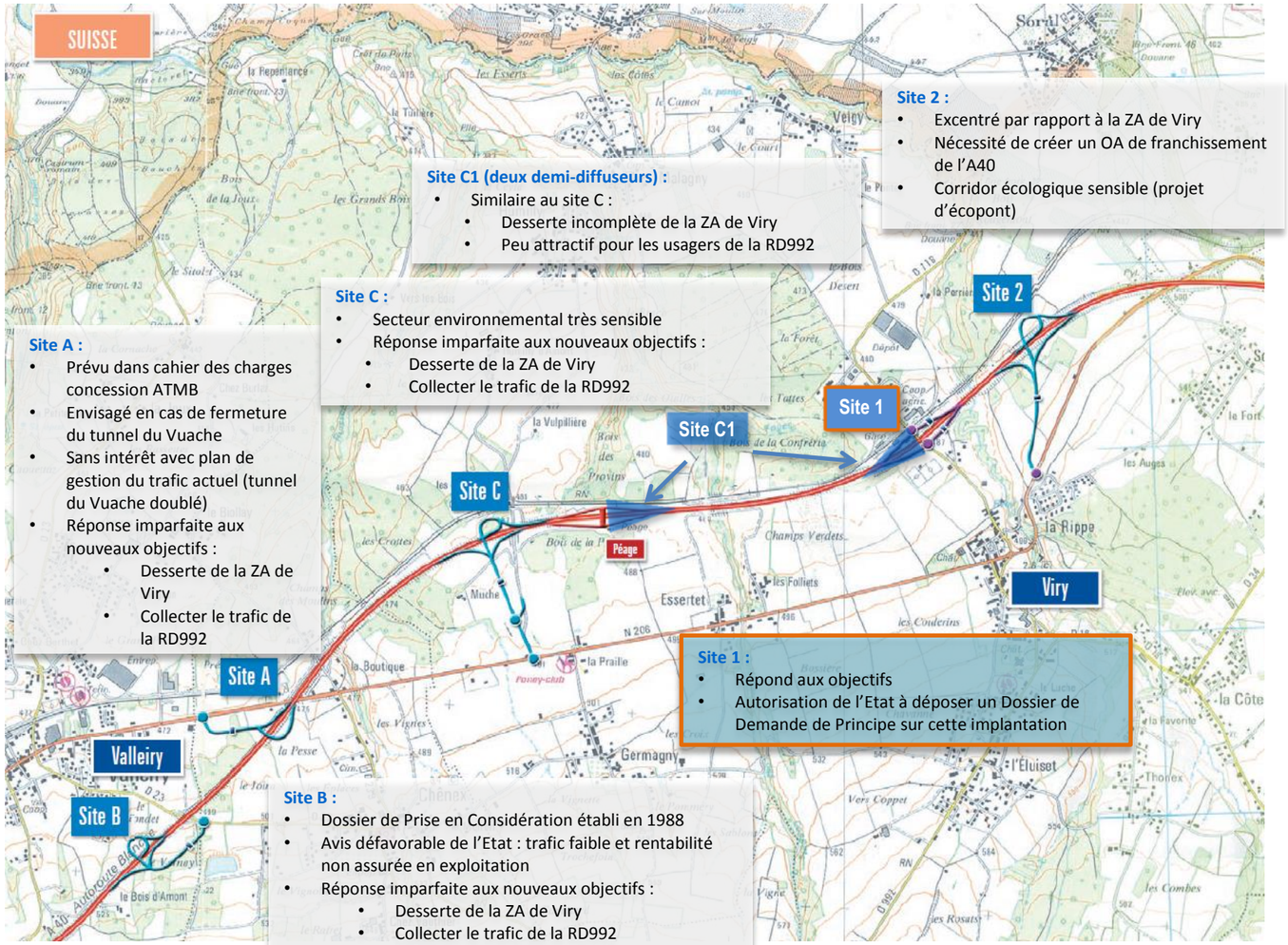

LE PROJET ENVISAGE : LE DIFFUSEUR ET LES LIAISONS

LA TYPOLOGIE DU DIFFUSEUR ET DES LIAISONS

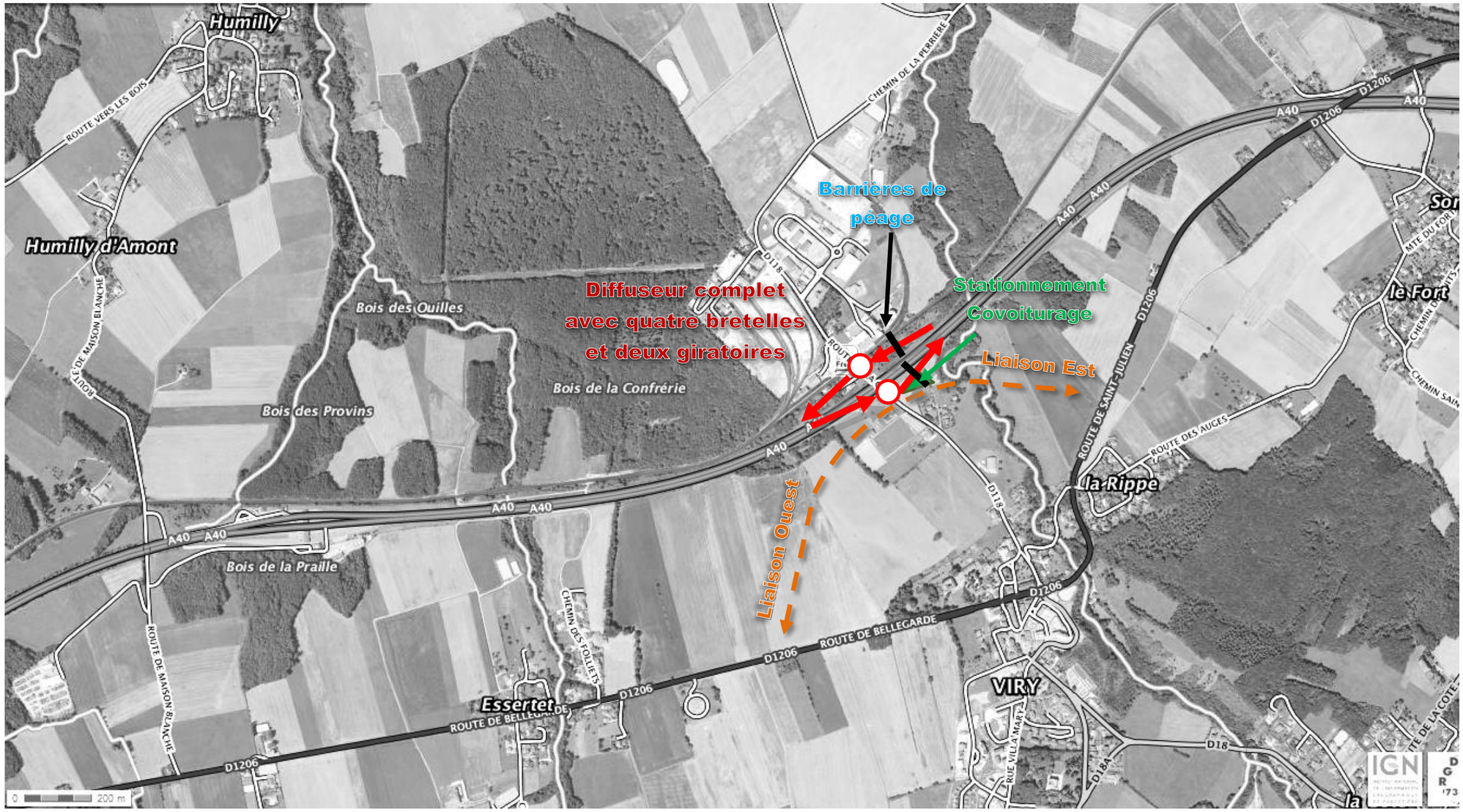

LE PROJET ENVISAGE : LE DIFFUSEUR ET LES LIAISONS

SITUATION ATTENDUE EN 2020

Des modélisations de trafic ont été effectuées pour les deux situations suivantes :

- **sans projet de diffuseur** mais avec projet de tramway et aménagement de l'entrée ouest de Saint-Julien,
- **avec projet de diffuseur** et projet de tramway et aménagement de l'entrée ouest de Saint-Julien. Pour cette situation, les hypothèses suivantes ont été prises :

  - Hypothèses de péage :
    Tarif normal : 1,7 €
    Tarif abonnés sur section Viry – St-Julien / Bardonnex : 0,5 €
    Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et s'appuient sur les coûts kilométriques observés sur l'A40. Le tarif définitif, proposé par ATMB, sera agréé par l'Etat.

  - Hypothèse de répartition des usagers :
    80% des flux supposés être des abonnés
    20% des flux non abonnés

Les principaux résultats des études de trafic sont les suivants :

- **report de trafics sur l'axe autoroutier,** notamment les flux vers l'est,
- **réduction de 50% des trafics routiers sur la RD1206 dans le centre-ville de Viry**,
- **augmentation de 8% des trafics** sur la RD1206 à l'ouest de Viry liée principalement à l'attractivité du diffuseur, tandis que **le trafic réduit de 15% à l'est du bourg**,
- **diminution des trafics de l'ordre de 16%** à l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois,
- **pas d'évolution des trafics par la traversée de Soral**.

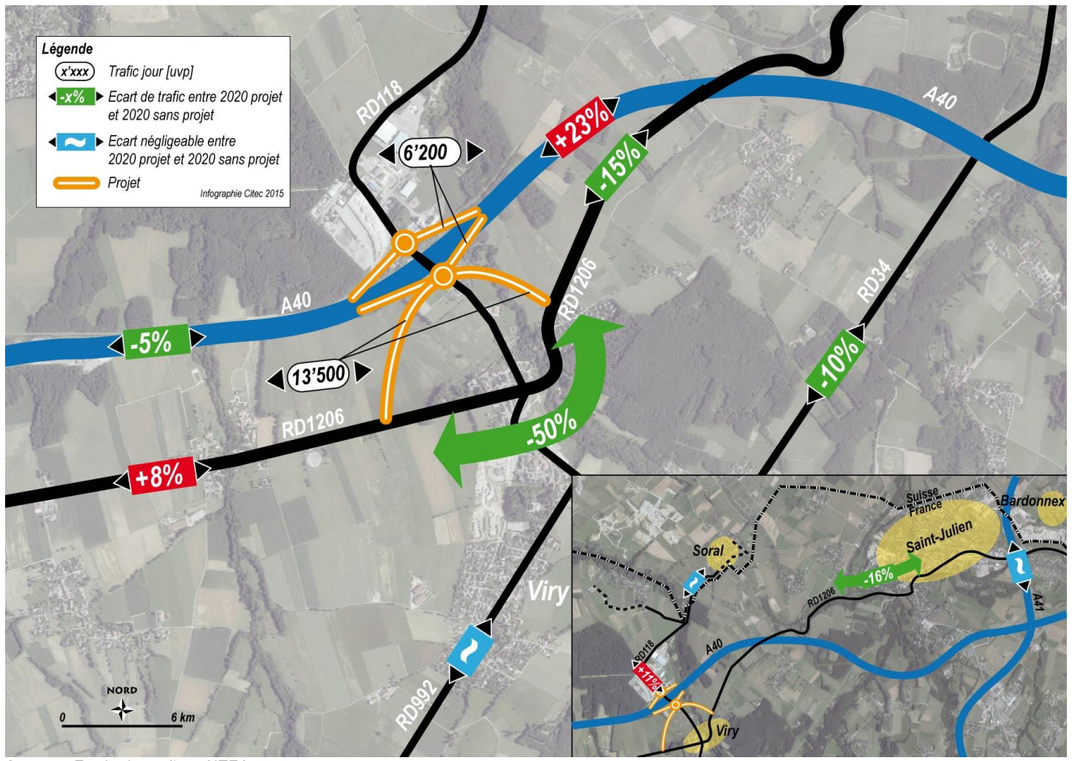

Source : Etude de trafic – CITEC, 2015

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

LE PROJET ENVISAGE : LE DIFFUSEUR ET LES LIAISONS

ETUDES REALISEES EN 2015

Sur la base du site retenu, le projet (diffuseur et liaisons) a fait l'objet :

- d'une étude d'esquisses pour la réalisation du diffuseur sur l'A40 avec un parking de covoiturage,
- d'une étude préliminaire pour la réalisation des raccordements du diffuseur sur la RD1206 comprenant une étude de trafic et une synthèse environnementale,
- d'investigations faune-flore et agricole, couvrant notamment sur 12 mois les libellules, les amphibiens, les reptiles, les insectes, l'avifaune, les mammifères, les chiroptères et les corridors écologiques.

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

LE PROJET ENVISAGE : LES LIAISONS

LES SOLUTIONS ETUDIEES A L'OUEST

Cinq solutions ont été envisagées à l'ouest :

- solution Longue s'inscrivant le long de l'A40 et se raccordant sur la route de Maison Blanche ou la RD1206 après le hameau de La Praille,
- solution Ouest se rapprochant du hameau d'Essertet,
- solution Est se rapprochant de Viry,
- solution Centre,
- solution Courte se rapprochant de Viry.

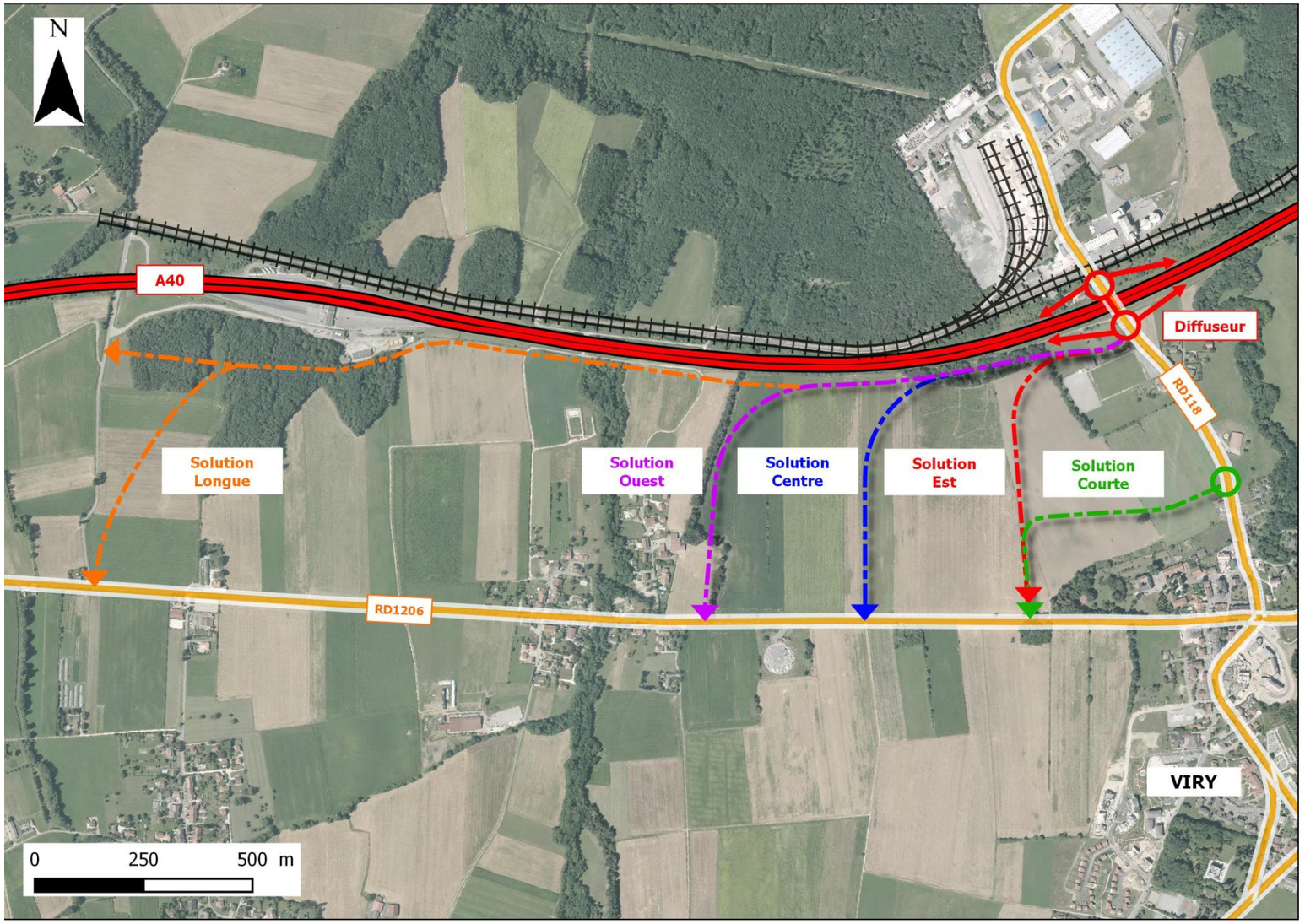

LE PROJET ENVISAGE : LES LIAISONS

Solution Longue

- lisibilité globale insatisfaisante avec la création de cette liaison en parallèle de deux infrastructures majeures existantes (A40 et RN206),
- incidences marquées sur des boisements et des haies d'intérêt (à préserver au PLU), ainsi que sur le bois de la Praille et le cours d'eau des Coppets,
- solution relativement éloignée des zones urbaines permettant de limiter les nuisances pour les riverains,
- impact sur la zone d'équipement sportif,
- solution la plus consommatrice en emprise foncière,
- préservation d'un tènement agricole de grande valeur,
- coût le plus important lié au linéaire de voirie neuve à créer.

Solution Ouest

- giratoire de raccordement marquant l'entrée est du hameau d'Essertet,
- incidences marquées sur des boisements et des haies d'intérêt (à préserver au PLU),
- proximité du hameau d'Essertet (nuisances),
- impact sur la zone d'équipement sportif,
- solution légèrement moins consommatrice en emprise foncière que la solution Longue,
- incidence sur les limites de parcelles agricoles,
- coût intermédiaire lié au linéaire de voirie à créer.

Solution Centre

- giratoire de raccordement trop éloigné des zones bâties pour avoir un réel effet sur la vitesse des véhicules en traversée de ces zones,
- incidences notables sur des boisements et des haies d'intérêt (à préserver au PLU),
- solution relativement éloignée des zones urbaines permettant de limiter les nuisances pour les riverains,
- impact sur la zone d'équipement sportif,
- emprise foncière moins importante que les solutions Longue et Ouest,
- morcellement fort du parcellaire agricole (effet de coupure au cœur de parcelles drainées),
- coût intermédiaire lié au linéaire de voirie à créer.

Solution Est

- giratoire qui permet de marquer l'entrée ouest du chef-lieu de Viry et de la sécuriser,
- incidence sur les haies d'intérêt (identifiées au PLU), mais préservation des boisements,
- solution relativement éloignée des zones urbaines permettant de limiter les nuisances pour les riverains,
- risque d'impact visuel depuis le château du comte de Viry,
- impact sur la zone d'équipement sportif,
- emprise foncière plus réduite que les autres solutions,
- morcellement moyen du parcellaire agricole (effet de coupure en limite de zone drainée),
- coût modéré lié à un linéaire de voirie neuve plus réduit.

Solution Courte

- giratoire sécurisant l'entrée nord du chef-lieu de Viry mais nécessité de recalibrer la RD118 pour qu'elle puisse absorber le trafic supplémentaire induit par les liaisons,
- préservation des bois et des haies d'intérêt (identifiées au PLU),
- proximité du centre bourg (nuisances),
- impact visuel depuis le château du comte de Viry,
- préservation de la zone d'équipement sportif, mais effet de coupure entre ces équipements et le chef-lieu (en particulier pour les modes doux),
- déstructuration d'une parcelle non drainée,
- coût modéré lié à un linéaire de voirie neuve plus réduit.

Synthèse des solutions Ouest

Suite à l'analyse multicritère, **la solution Est est la plus favorable**.

	Longue	Ouest	Centre	Est	Courte
Géométrie/sécurité	👎	👍	👊	👍	👊
Environnement	👎	👎	👊	👊	👍
Cadre de vie	👊	👎	👊	👊	👎
Urbanisme/Foncier	👎	👎	👊	👊	👎
Agricole	👍	👊	👎	👊	👎
Coûts	👎	👊	👊	👍	👍

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

LE PROJET ENVISAGE : LES LIAISONS

LES SOLUTIONS ETUDIEES A L'EST

Deux fuseaux ont été étudiés à l'est :

- l'un « long » (en bleu), s'inscrivant le long de l'A40,
- l'autre « court » (en orange), s'inscrivant à proximité du bourg.

Le **choix du barreau court** s'est imposé pour les raisons suivantes :

- l'incompatibilité du barreau long avec le projet d'écopont (maîtrise d'ouvrage ATMB),
- une meilleure lisibilité et sécurité de l'entrée de ville,
- les incidences sur le foncier et le milieu agricole,
- la maîtrise des nuisances et l'amélioration du cadre de vie,
- le surcoût d'investissement de la solution longue.

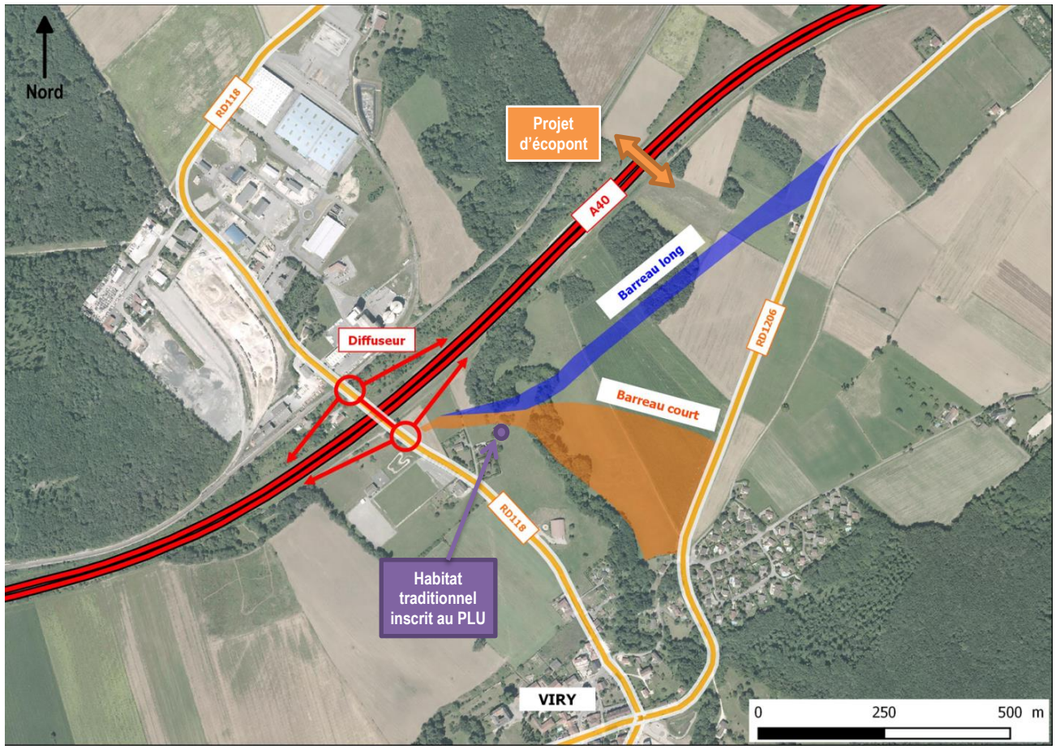

UN RACCORDEMENT COURT A L'EST

Sur la base du barreau court, **5 solutions d'aménagements** ont été envisagées :

- solution A se raccordant à la RD1206 à environ 320m à l'est,
- solution B intermédiaire se rapprochant de la zone urbaine,
- solution C intermédiaire se rapprochant encore davantage de la zone urbaine,
- solution D avec un raccordement à la RD1206 au plus proche de l'entrée de Viry,
- solution E avec un raccordement court entre la RD1206 et la RD118.

Notons que la solution E (bleu) ne se raccorde pas directement sur le nouvel accès à l'A40 (giratoire supplémentaire). Elle est en lien uniquement avec la solution courte à l'ouest et ne fonctionne pas indépendamment (et vice versa).

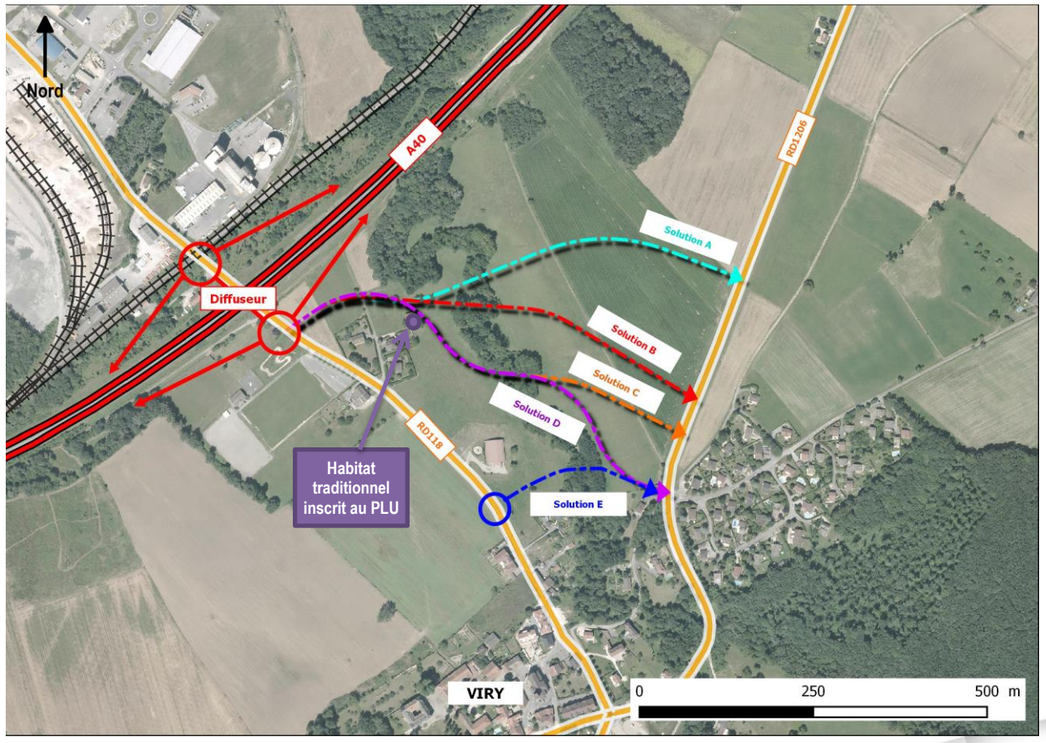

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

LE PROJET ENVISAGE : LES LIAISONS

Solution A

- géométrie favorisant la sécurité des usagers,
- franchissement de la Laire et de ses habitats sensibles,
- giratoire de raccordement trop éloigné des zones urbaines pour constituer une véritable entrée de ville,
- solution relativement éloignée des zones urbaines permettant de limiter les nuisances pour les riverains,
- passage à proximité d'un habitat, identifié comme traditionnel au PLU,
- solution déstructurant le parcellaire agricole (emprise et coupure),
- solution la moins coûteuse.

Solution B

- géométrie adaptée à la sécurité des usagers,
- projet en remblai avec un ouvrage biais sur la Laire,
- franchissement de la Laire et de ses habitats sensibles,
- relativement plus proche des zones d'habitat, le giratoire de raccordement peut marquer l'entrée de ville (sécurité),
- passage à proximité d'un habitat identifié comme traditionnel au PLU,
- solution déstructurant moins le parcellaire agricole que la solution A,
- coût plus élevé que la variante A du fait du pont sur la Laire plus long et plus haut.

Solution C

- géométrie adaptée à la sécurité des usagers,
- projet en remblai avec un ouvrage biais sur la Laire,
- franchissement de la Laire, de ses habitats très sensibles et d'un espace boisé classé,
- relativement plus proche des zones d'habitat, le giratoire de raccordement peut marquer l'entrée de ville (sécurité),
- passage à proximité d'un habitat identifié comme traditionnel au PLU,
- solution présentant moins d'impact que les solutions A et B sur le parcellaire agricole,
- coût plus élevé que les solutions A et B du fait du pont sur la Laire encore plus long et plus haut.

Solution D

- projet induisant d'importants remblais et une contrainte technique pour la réalisation de l'ouvrage de la Laire,
- géométrie inadapté à la circulation des usagers,
- franchissement de la Laire, de ses habitats sensibles et d'un espace boisé classé,
- relativement proche de l'habitat, le giratoire de raccordement permet de marquer plus fortement l'entrée de ville existant (sécurité renforcée),
- incidence sur un habitat identifié comme traditionnel au PLU,
- impact réduit sur l'agriculture car il s'insère en limite de parcelles,
- coût similaire à la solution C.

Solution E

- projet intégralement en remblais et induisant une contrainte pour la réalisation de l'ouvrage de la Laire,
- RD118 à recalibrer car non adaptée au trafic attendu,
- franchissement de la Laire, de ses habitats sensibles et d'un espace boisé classé,
- coupure visuelle liée aux remblais qui peuvent atteindre une hauteur de 8m,
- proximité immédiate de zones d'habitat (nuisances),
- développement urbain limité par la nouvelle infrastructure et effet de coupure entre le chef-lieu et les équipements sportifs (en particulier pour les modes doux),
- impact faible sur le parcellaire agricole,
- coût le plus élevé en raison du pont sur la Laire le plus long et le plus haut, du volume de remblais important à apporter et du nécessaire recalibrage de la RD118.

LE PROJET ENVISAGE : LES LIAISONS

Synthèse des solutions Est

Suite à l'analyse multicritère, **la solution B est la plus favorable**.

	A	B	C	D	E
Géométrie/sécurité	👍	👍	👍	👎	👎
Environnement	👍	👍	👎	👎	👎
Cadre de vie	👍	👍	👍	👍	👎
Urbanisme/Foncier	👍	👍	👎	👎	👎
Agricole	👎	👍	👍	👍	👍
Coûts	👍	👍	👍	👍	👎

VISUALISATION 3D DE LA SOLUTION B

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

LES ECHEANCES ET LE FINANCEMENT

CALENDRIER PREVISIONNEL

2016
- Concertation

2017
- Décision Ministérielle d'approbation pour la création du diffuseur

2017
- Enquête publique

2018
- Obtention de la Déclaration d'Utilité Publique

2019
- Démarrage des travaux

2021
- Mise en service

DIFFUSEUR A40

- Budget prévisionnel de l'opération : 12 à 13 M€ Hors Taxes (valeur juin 2012)

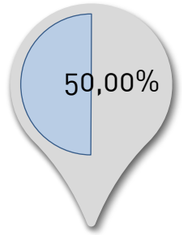

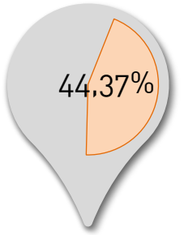

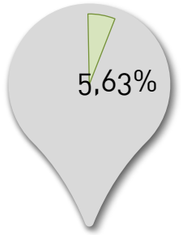

ATMB

haute savoie le Département

Communauté de communes du Genevois – Porte Sud de Genève

LIAISONS

- Budget prévisionnel de l'opération : 8 à 9 M€ Hors Taxes (valeur juin 2012)

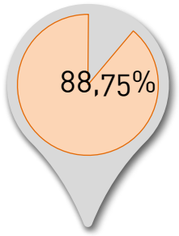

haute savoie le Département

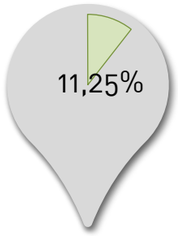

Communauté de communes du Genevois – Porte Sud de Genève

COMMUNE DE VIRY

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

INGÉROP
Inventons demain

Métier Eau & Environnement
Direction Alpes Centre Est
Bât Aretha, Jazz Parc,
Espace St Germain,
30 av Général Leclerc
38217 VIENNE
Tel : 04.74.53.22.58